

Déroulement

- La commission est composée de :
1 IEN - 1 directeur d'école - 1 conseiller pédagogique
 - Un entretien de 30 min
- Première phase (ne doit pas excéder 5 minutes) :**
- présentation du candidat par lui-même,
 - ses activités, ses expériences,
 - sa motivation et sa connaissance de la fonction de directeur.

Deuxième phase (25 minutes) :

Entretien entre le candidat et les membres de la commission. Il ne s'agit pas ici d'interroger uniquement le candidat sur ses connaissances, mais de permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à entrer dans le dialogue, comprendre les enjeux éducatifs, analyser les situations, proposer des pistes de progrès, conduire des projets, animer une équipe, etc.

Critères d'évaluation de la commission

- éthique et sens du service public
- connaissance de la fonction de directeur d'école
- capacité à se projeter dans l'emploi envisagé et à définir des stratégies de progrès
- connaissance de l'École
- capacité de communication et de dialogue
- capacité de compréhension et d'analyse
- capacité d'argumentation
- curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit
- capacité d'analyse et d'initiative
- capacité à suivre une équipe
- capacité à résoudre des situations-problèmes professionnelles

Le référentiel des compétences du métier de directeur

1. Le pilotage pédagogique

- Animation
- Impulsion
- Pilotage

2. L'organisation et le fonctionnement de l'école

- Admission, accueil et surveillance des élèves
- Présidence du conseil d'école
- Règlement intérieur de l'école
- Répartition des moyens et organisation des services
- Sécurité à l'école

3. Les relations avec les parents et les partenaires de l'école

- Relations avec la commune ou l'EPCI compétent
- Relations avec les parents d'élèves
- Participation à la protection de l'enfance

La posture et les attitudes attendues

- **Posture professionnelle**
 - Loyauté à l'institution
 - Ethique professionnelle (devoir de réserve...)
 - Relations aux divers partenaires
- **Communication**
 - Expression orale adaptée
 - Capacité à entendre les questions et à dialoguer
 - Capacité à argumenter
- **Compétences professionnelles**
 - Connaissance du système éducatif
 - Capacité à résoudre une situation complexe
 - Capacité à s'informer

La posture : points de vigilance

Solliciter son inscription sur la liste d'aptitude implique de faire état de sa motivation pour assumer les fonctions de directeur d'école lors de l'entretien.

Cette motivation s'appuie sur les **différentes dimensions de la fonction**, et non sur des critères référant uniquement à l'école d'exercice.

Attention à ne pas se présenter en visant exclusivement :

- L'école au sein de laquelle on exerce déjà.
- Une école située dans une zone géographique plus proche de son domicile que l'école dans laquelle on exerce actuellement.

Et cela, même si ces éléments entrent bien évidemment en ligne de compte au moment de réaliser ses vœux au mouvement.

La posture : points de vigilance(suite)

Se soumettre à l'entretien n'implique pas d'avoir toujours la bonne réponse aux questions posées par la commission.

Il est souvent préférable de reconnaître que l'on ne sait pas, tout en mettant en avant :

- Une stratégie de recherche ultérieure de l'information.
 - Quel interlocuteur solliciter ?
 - Quelle ressource consulter ?
- Une capacité à différer une réponse sans "perdre la face" (face à un collègue, un parent, un partenaire, etc.).
- Une capacité à orienter son interlocuteur vers la bonne "personne-ressource" face à une question hors de son champ de compétences.

Dans le même sens, garder à l'esprit que si certaines connaissances & compétences sont nécessaires pour réussir l'entretien, la prise de fonction de directeur fait l'objet d'une formation spécifique & obligatoire.